



TALENZ

ENTREPRENDRE  
EST UN ART MAJEUR



DESTINATION

# Facturation Électronique



[talenz.fr](https://talenz.fr)

[contact@talenz.fr](mailto:contact@talenz.fr)

#1

# Qui sont les entreprises concernées ?

- > **Toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA,** qu'elles soient redevables ou non, et ce quelle que soit la forme juridique de leur activité.

## Quelques exceptions

**Ne sont PAS concernés par la réforme** de la facturation électronique :

- > Parmi les redevables, les opérations relevant du « secret défense » ou exonérées au sens des articles 261 à 261E du CGI sauf option à la TVA.

**Il s'agit notamment :**

- > des prestations dans le domaine de la santé,
- > des prestations de l'enseignement et de formation ;
- > des opérations immobilières,
- > des opérations bancaires et financières
- > des opérations par les associations à but non lucratif
- > des opérations d'assurance et réassurance

- > Les non-assujettis à la TVA en France, tels que :

- > les particuliers,
- > les associations à but non commercial,
- > les entreprises non établies en France (B2B international)

#2

## Pour quand faut-il se tenir prêt ?

ÉCHÉANCE	OBLIGATIONS	TAILLE D'ENTREPRISE CONCERNÉE
> 1er Septembre 2026	Émission de factures électroniques à partir de sa PA*	Grandes entreprises et ETI
> 1er Septembre 2026	Réception de factures électroniques sur sa PA*	Grandes Entreprises, ETI, PME, TPE, micro-entreprises, professions libérales, SCI...
> 1er Septembre 2027	Émission de factures électroniques à partir de sa PA*	Tous les assujettis établis en France

# À savoir

## Qu'est-ce qu'une PA ?

C'est une **Plateforme Agréée**, qui a fait l'objet d'une **immatriculation auprès de l'administration**.

Ses missions principales sont de : gérer, transmettre, recevoir et sécuriser les factures électroniques entre l'entreprise qui l'a sélectionnée, ses clients, ses fournisseurs... et l'administration fiscale. **Le choix de la plateforme est totalement libre**. Une entreprise peut choisir une ou plusieurs plateformes agréées (une pour l'émission et une autre pour la réception par exemple).

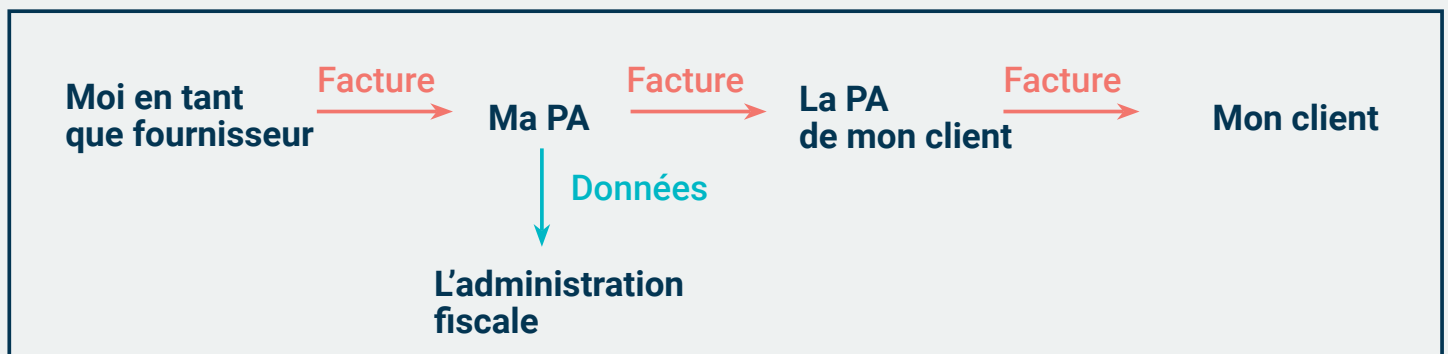
### #3

## Comment ça va fonctionner ?

### Les deux grands principes de la facturation électronique

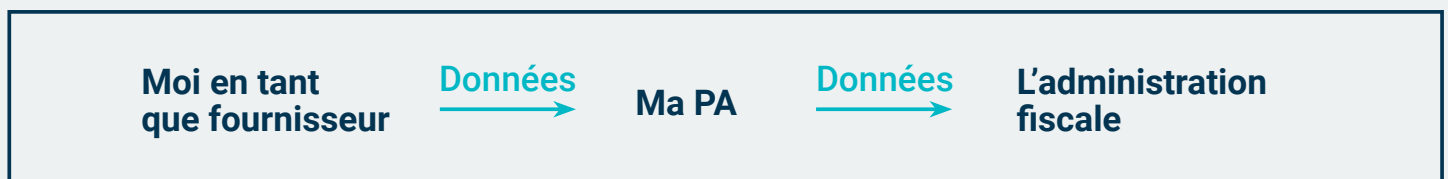
#### E-invoicing

Je crée mes factures dans un format normé (Factur-X, UBL, ou CII) et les transmets à mon client via ma PA qui envoie également les données demandées par la DGFIP.



#### E-reporting

Je transmets les données de mes ventes cumulées par jour à ma PA qui les transmet à la DGFIP.



### #4

## Comment être prêt ?

#### Aujourd'hui - T4 2025

J'identifie les impacts de la facturation électronique sur mon activité et choisis ma PA avec l'aide de mon expert-comptable.

#### T1/T2 2026

Je mets en place ma PA et la teste avec le soutien de mon expert-comptable.

#### T3 2026

Je suis prêt à recevoir les factures et/ou les transmettre.





# VENDEUR

Si c'est une entreprise

Assujetti à la TVA redevable ou non  
**Hors opération exonérée**

Assujetti à la TVA redevable ou non  
**Réalisant des prestations de services**

Assujetti à la TVA redevable ou non  
**N'ayant pas opté pour la TVA sur les débits**

Assujetti à la TVA redevable ou non  
**Réalisant des opérations secret défense ou  
Réalisant des opérations exonérées de TVA**

**Non assujetti à la TVA**

Si c'est une association

**À but lucratif assujetti à la TVA**  
ou avec des activités à but non lucratif  
avec une activité lucrative accessoire  
**(recette > 78 596€)**

Avec des activités à but non lucratif  
avec une activité lucrative  
**(recette < 78 596€ et gestion désintéressée)**

Avec activités exclusivement  
**à but non lucratif**

**À but lucratif  
avec des opérations exonérées de TVA**

Étranger

**Assujetti à la TVA en France**

**Non assujetti à la TVA en France**

# ACHETEUR

## FRANCE

## ÉTRANGER

	Assujetti à la TVA redevable ou non B2B	Secteur public B2G	Non assujetti à la TVA B2C	Assujetti à la TVA redevable ou non B2B international	Non assujetti à la TVA
	e-invoicing		e-reporting données de facturation + e-reporting données de paiement	e-reporting données de facturation + e-reporting données de paiement	
	Non applicable				
	Non applicable				
	e-invoicing	e-invoicing + e-reporting données de paiement	e-reporting données de facturation + e-reporting données de paiement	e-reporting données de facturation + e-reporting données de paiement	Non applicable
	Non applicable				
	Non applicable				
	Non applicable				
	e-reporting données de facturation + e-reporting données de paiement				
	Non applicable				

Avec 6 cabinets de proximité répartis sur l'ensemble du territoire national, TALENZ vous accompagne en expertise comptable, audit et conseil.

## Nous vous accompagnons dans la transition vers la facturation électronique !

01.

**Audit pour identifier les impacts et besoins** spécifiques nécessaires pour une mise en conformité efficace

02.

**Prise en charge de certaines tâches** administratives

03.

**Recommandation d'outils** adaptés à l'activité et à la volumétrie de facturation de votre entreprise

**Contactez nos experts**

[contact@talenz.fr](mailto:contact@talenz.fr)

**Talenz, c'est +1400 collaborateurs répartis sur 47 bureaux en France**

- > Expertise-comptable
- > Paie & Conseil social
- > Juridique & Fiscal
- > Gestion de patrimoine
- > Facture électronique
- > Solutions numériques
- > Consolidation & Reporting
- > Audit & Commissariat aux comptes
- > RSE



[talenz.fr](https://www.talenz.fr)

